

La commune de Séné se donne les moyens de préserver ses terres agricoles (56)

Publié le 25/08/2014

Habitat - Urbanisme - Paysage

Morbihan (56)

Les élus de la commune de Séné ont voulu mettre un terme à une urbanisation qui mettait en péril le patrimoine naturel exceptionnel de la commune. En révisant en 2011 le plan local d'urbanisme (PLU), ils ont choisi de valoriser l'environnement en s'appuyant sur les agriculteurs. Une démarche exigeante mais qui porte déjà ses fruits en 2014.

Implantée à moins de trois kilomètres du centre de Vannes, Séné (8.700 habitants) est une commune littorale de 2.000 hectares. Un "poumon vert" en bordure du golfe du Morbihan qui accueille sur un quart du territoire communal une réserve ornithologique et compte 47 km de côte. Afin de préserver ce patrimoine naturel exceptionnel, l'équipe élue en 2008 met en révision le PLU adopté six mois plus tôt. "Il faisait la part belle à une urbanisation galopante en tâche d'huile, commente le maire Luc Foucault. Nous avons redonné une trentaine d'hectares à l'agriculture en transformant des zones ouvertes à l'urbanisation à court ou moyen terme en zones agricoles ou naturelles."

Appui aux agriculteurs qui s'engagent à entretenir le paysage

Le nouveau plan local d'urbanisme, voté en 2011, limite la zone urbaine à 22% du territoire communal, les 78% restant ne peuvent pas être construits. La commune veille même à ce que les petites parcelles ne soient pas transformées en parc privé ou en jardin. Par l'intermédiaire de la Safer, elle préempte les terrains, à raison de 3 ou 4 parcelles de plus d'un demi-hectare par an. Elle regroupe ensuite ces terrains et les met gratuitement à disposition des agriculteurs et des éleveurs qui, de leur côté, s'engagent, par le biais d'une convention, à les entretenir par fauchage ou pâturage. La difficulté a consisté à faire que le document d'urbanisme permette la construction de bâtiments agricoles, voire d'habitations, indispensables aux exploitations. Les élus ont donc créé un sous-zonage dans leur PLU, en introduisant la possibilité de construire, à condition de s'appuyer sur les bâtiments agricoles existants. Les "pastilles" correspondant à ces dérogations sont positionnées sur une carte de façon très précise. Dans le même ordre d'idée, les bâtiments agricoles ne peuvent pas changer de destination. La commune s'est par exemple opposée à ce qu'une longère soit transformée en maison d'habitation.

Développement urbain fondé sur une ville plus dense

"Notre territoire attire, il se doit donc d'être accueillant, précise le maire. Cette attractivité ne doit pas nuire aux terres agricoles. Nous avons choisi la difficulté en décidant de reconstruire la ville sur la

ville." Séné a en effet lancé une opération de renouvellement urbain. Dans les dix prochaines années une friche industrielle de huit hectares, en plein centre-ville, doit céder la place à un nouveau quartier avec 450 logements, des commerces et des services.

Les élus de la commune de Séné défendent ces choix au sein de la communauté d'agglomération du Pays de Vannes, qui regroupe 24 communes et 135.000 habitants. En 2014, les résultats sont là : après des années de déclin, l'agriculture sinagote se redynamise. Un producteur de safran est nouvellement installé, un éleveur de bovins vient d'augmenter son cheptel et un couple de chevriers s'installe à l'automne. "Cette activité agricole participe pleinement au développement économique du territoire et à l'entretien des paysages si chers aux habitants et aux touristes", conclut le maire.

Luc Blanchard, Studio Graph, pour la rubrique Expériences des sites www.mairieconseils.net et www.localtis.info

Contacts

Commune de Séné

Place de la Fraternité
56860 Séné

Tél. : 02 97 66 90 62

Nombre d'habitants : 8700

Site officiel : <http://www.sene.com/>

Luc Foucault

Maire

foucault-l@sene.com

LIRE AUSSI

Bouquet d'expériences sur la gestion foncière et le développement agricole 24/03/2014

